

PRÉFET DU VAL D'OISE

## IMMATRICULATION DES VÉHICULES IMPORTÉS

A compter du 4 avril 2013, les demandes d'immatriculation pour un véhicule précédemment immatriculé à l'étranger ne sont plus traitées directement aux guichets.

### Dépôt du dossier

#### Dépôt de votre dossier aux Guichets

Prenez un ticket "cartes grises" à la borne automatique. Votre numéro sera appelé à un guichet par l'écran situé au dessus des guichets.

L'agent qui vous recevra vérifiera **uniquement** si la totalité des pièces du dossier sont présentes.

Vous devez présenter votre dossier avec toutes les pièces originales, (voir liste des pièces)

Vous veillerez à indiquer votre adresse mail afin d'être contacté en cas de besoin. Le certificat d'immatriculation vous sera envoyé par voie postale



**Vous avez également la possibilité de déposer votre dossier dans une enveloppe dans la boîte aux lettres située à l'accueil général ou par courrier à l'adresse :**

Sous-préfecture de Sarcelles  
1 boulevard François Mitterrand  
B.P. 80025 – 95842  
SARCELLES CEDEX

Dans ce cas

Vérifiez que votre dossier est complet à l'aide de la [fiche d'auto-contrôle](#) disponible en libre service. Mettez l'ensemble des pièces dans une enveloppe et glissez le dans la boîte aux lettres

ATTENTION :

- vous devez fournir les originaux du certificat d'immatriculation étranger et du certificat de conformité européen, ainsi qu'un chèque à l'ordre du régisseur de recettes (un tableau avec les montants est à votre disposition sur la grille d'affichage), mais nous vous conseillons de ne pas inscrire le montant du chèque.
- En cas de montant erroné, l'immatriculation ne pourra aboutir. Pensez à nous donner une adresse mail.

Le certificat d'immatriculation vous sera envoyé par voie postale

## IMMATRICULATION DES VÉHICULES IMPORTÉS

### Composition du dossier

**Justificatif d'identité** en cours de validité (ou une copie en cas d'envoi par correspondance) de chaque personne souhaitant figurer sur le certificat d'immatriculation

#### Association

les statuts enregistrés en préfecture ou toute autre pièce justifiant de l'existence légale de l'association faisant apparaître le nom du responsable et l'adresse de l'organisme et la preuve qu'une déclaration a été effectuée auprès d'une préfecture ou d'une sous-préfecture

#### Particulier

la carte nationale d'identité ou étrangère, le passeport français ou étranger, le permis de conduire français ou étranger, la carte de combattant délivrée par les autorités françaises, la carte d'identité ou de circulation délivrée par les autorités militaires françaises, la carte de séjour temporaire, la carte de résident, le certificat de résidence de ressortissant algérien, la carte de ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen

#### Société civile industrielle ou commerciale

un extrait de Kbis datant de moins de 2 ans, un journal d'annonces légales de moins de 2 ans mentionnant le nom du responsable, l'objet social, l'adresse et le n° d'enregistrement au registre du commerce et des sociétés, pour l'immatriculation d'un véhicules au nom d'une société en cours de constitution : soit un extrait Kbis, soit un certificat attestant l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés mentionnant que la société est en attente de son numéro d'identification INSEE

**Justificatif de domicile** (ou une copie en cas d'envoi par correspondance) ; s'il y a 2 acquéreurs, il faut fournir le justificatif de domicile du propriétaire dont l'adresse va figurer sur le certificat

#### Personne ayant un logement déclaré à son nom

un titre de propriété, un certificat d'imposition ou de non imposition de l'année précédente, une quittance de loyer, une facture de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou de téléphone portable de moins de 6 mois, une attestation d'assurance logement

#### Enfant habitant chez ses parents ou personne hébergée par un tiers

Toutes les pièces suivantes doivent être présentées : attestation sur l'honneur du parent ou de l'hébergeant précisant que le demandeur réside à son domicile, pièce d'identité du parent ou l'hébergeant, justificatif de domicile du parent ou de l'hébergeant, document officiel montrant la réalité de la résidence du demandeur au domicile du parent ou de l'hébergeant (feuille d'imposition, carte de sécurité sociale, titre d'allocations familiales, document de Pôle emploi, etc...)

#### Personne sans domicile fixe

pour les personnes ayant une commune de rattachement (exemple : gens du voyage) : un livret de circulation, un livret spécial de circulation ou un carnet spécial de circulation régulier en cours de validité, pour les personnes qui n'ont pas de domicile stable : une attestation d'élection de domicile établissant leur lien avec un organisme d'accueil répertorié sur une liste établie par le préfet de département.

#### Association

quittance de loyer au nom de l'association, titre de propriété au nom de l'association, une facture de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou de téléphone portable de moins de 6 mois au nom de l'association

#### Personne habitant à l'hôtel ou dans un camping

facture établie par le gérant ou le propriétaire de l'hôtel ou du camping

#### Marinier et batelier

certificat de domicile et attestation d'emploi délivré par l'entreprise qui exploite le bateau (domicile légal constitué au siège social de l'entreprise)

#### Société civile industrielle ou commerciale

quittance de loyer au nom de la société, titre de propriété au nom de la société, une facture de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou de téléphone portable de moins de 6 mois au nom de la société

#### Personne habitant sur un bateau de plaisance

attestation établie par la capitainerie du port d'une propriété d'emplacement ou d'une location permanente, attestation d'assurance pour le bateau, titre de propriété ou contrat de location en cours du bateau

**Demande de certificat d'immatriculation** établie au moyen du formulaire cerfa n°13750\*03

**Déclaration de cession** (ex : formulaire cerfa n°13754\*02) ou facture conforme aux normes en vigueur si le véhicule est vendu par un professionnel de l'automobile ou une société



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL D'OISE

## IMMATRICULATION DES VÉHICULES IMPORTÉS

Ancien **certificat d'immatriculation** du véhicule

**Quitus fiscal** délivré par la recette principale des impôts attestant que la TVA a bien été payée en France OU **Certificat de dédouanement 846 A** délivré par un bureau des douanes français pour un véhicule en provenance d'un pays n'appartenant pas à l'Espace économique européen

Si le véhicule a plus de 4 ans, le procès-verbal de la visite technique périodique (**contrôle technique**) effectué, en France, dans les 6 mois qui précèdent la date du dépôt du dossier de demande de nouveau certificat d'immatriculation (ou de moins de 2 mois si une contre-visite a été prescrite)

### Justificatifs techniques de conformité :

pour un véhicule conforme à un type communautaire : soit le certificat de conformité européen original (l'original restitué par les autorités du pays dans lequel était immatriculé le véhicule ou le duplicata du certificat délivré par le constructeur ou son représentant dans le pays ou la copie du certificat certifiée conforme par les autorités du pays), soit une attestation d'identification à un type communautaire ;

pour un véhicule conforme à un type national : une attestation d'identification du véhicule délivrée par le constructeur ou son représentant en France ou par la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE);

pour les autres véhicules : un procès-verbal de réception à titre isolé établi par la DRIEE (que vous devez contacter pour connaître la liste des documents à fournir et pour prendre rendez-vous afin que votre véhicule soit examiné)

Une **fiche d'auto-contrôle** récapitulant la liste des pièces dont vous remplirez l'en-tête.